

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31290**

### Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Maintenance des matériels de construction et de manutention

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Recteur de l'académie, chancelier des universités ; Président de l'université

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

252 Moteurs et mécanique auto

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du brevet de technicien supérieur « MMCM » possède, dans son domaine, des connaissances et des compétences approfondies qui lui permettent de comprendre et d'expliquer les différentes fonctions des engins et de leurs équipements, de formuler un diagnostic rapide et précis en cas de dysfonctionnement et de préconiser des solutions à mettre en œuvre.

Il est amené à effectuer des activités de diagnostic, d'intervention, d'expertise et de conseil, de gestion de maintenance, d'organisation et de gestion de services et de ressources humaines.

- Effectuer un diagnostic
- Conduire une intervention
- Assurer la relation avec un tiers y compris en langue anglaise
- Participer au fonctionnement du service

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- F : Construction
- Technicien de maintenance
- Chef d'équipe maintenance
- Responsable après-vente

### Codes des fiches ROME les plus proches :

I1304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

I1603 : Maintenance d'engins de chantier, levage, manutention et de machines agricoles

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Analyse d'un dysfonctionnement
- Réalisation d'un diagnostic
- Organisation et réalisation d'une intervention
- Contribution au fonctionnement d'un service
- Culture générale et expression
- Langue vivante étrangère anglais
- Mathématiques
- Physique-Chimie
- Langue vivante facultative

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31290 - Analyse d'un dysfonctionnement	<ul style="list-style-type: none"><li>- Décrire un système technique</li><li>- Caractériser les grandeurs physiques</li><li>- Caractériser les performances</li><li>- Définir des solutions</li></ul>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31290 - Réalisation d'un diagnostic	<ul style="list-style-type: none"><li>- S'informer</li><li>- Identifier la défaillance</li><li>- Mettre en œuvre un matériel, des outils de mesure ou de diagnostic, une procédure</li></ul>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31290 - Organisation et réalisation d'une intervention	<ul style="list-style-type: none"><li>- Gérer les postes de travail</li><li>- Planifier et gérer les opérations</li><li>- Remettre en conformité. Régler, calibrer, adapter, paramétrer</li></ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31290 - Contribution au fonctionnement d'un service	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Echanger en interne et en externe avec un tiers y compris en langue anglaise</li> <li>- Réaliser un document professionnel</li> </ul>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 31290 - Culture générale et expression	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tirer parti des documents lus dans l'année et de la réflexion menée en cours ;</li> <li>- Rendre compte d'une culture acquise en cours de formation ;</li> <li>- Apprécier un message ou une situation ;</li> <li>- Communiquer par écrit ou oralement ;</li> <li>- Appréhender un message ;</li> <li>- Réaliser un message</li> </ul>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 31290 - Langue vivante étrangère - anglais	Compétences de niveau B2 du CECRL : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compréhension de l'oral ;</li> <li>- S'exprimer à l'oral en continue et en interaction</li> </ul>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 31290 - Mathématiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher, extraire et organiser l'information ;</li> <li>- Trouver une stratégie adaptée à un problème donné ;</li> <li>- Raisonner, argumenter ;</li> <li>- Analyser la pertinence d'un résultat ;</li> <li>- Communiquer sur une démarche, un résultat à l'oral ou à l'écrit</li> </ul>
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 31290 - Physique - Chimie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'approprier la problématique du travail à effectuer et l'environnement matériel à l'aide d'une documentation ;</li> <li>- Proposer ou justifier un modèle ou un protocole, choisir et justifier les modalités d'acquisition et de traitement des mesures ;</li> <li>- Mettre en œuvre un protocole expérimental en respectant les règles de sécurité ;</li> <li>- Identifier les sources d'erreur, estimer l'incertitude sur les mesures, analyser de manière critique les résultats et proposer des améliorations de la démarche ou du modèle ;</li> </ul>
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 31290 - Langue vivante facultative	Compétences de niveau B1 du CECRL : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compréhension de l'oral ;</li> <li>- S'exprimer à l'oral en continue et en interaction</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Décret n°95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur.

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté de création 13 février 2017 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de Technicien supérieur « Maintenance des matériels de construction et de manutention » - 1ère session 2019

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

##### Lieu(x) de certification :

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :

La dernière session du brevet de technicien supérieur «Maintenance et après-vente des engins de travaux publics et de manutention » de l'arrêté du 9 décembre 1999 aura lieu en 2018.

A l'issue des sessions de ces dates, l'arrêté précité est abrogé.